

---

*Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 05 juin  
2026*

---

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 05 juin 2026 à 21h00 salle du conseil à Épineuil,

Étaient présents : Julie VEYRAT DAL DEGAN, Stéphane LEGRAND, Maud TSCHIRHARDT, Matthieu PONZ, Marilyn ORSAT, Christophe CHAUTAGNAT, Florence SODOYER, Laura JONET, Frédéric LARCHER, Vincent MAIRE, Françoise SAVIE EUSTACHE, Dominique DETOLLE (arrivé à 21h15), Maryline JOUVEY.

Absents représentés : Tristan LEMARTINEL (pouvoir à Marilyn ORSAT) ; Laurence TRAORÉ (pouvoir à Maud TSCHIRHARDT)

Le procès-verbal de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

Florence SODOYER est nommée secrétaire de séance.

### **I. Questions diverses**

Madame le Maire informe l'assemblée que deux questions diverses ont été reçues par courriel et qu'il y sera répondu en fin de séance.

Monsieur Larcher Frédéric indique avoir été saisi de deux questions supplémentaires, déposées directement dans sa boîte aux lettres personnelle. Une décision des adjoints avait été prise de poser les questions diverses 48h avant l'assemblée afin de pouvoir apporter une réponse complète et étayée mais Madame le Maire précise que les interventions libres restent possibles en fin de séance, bien qu'elles ne garantissent pas de réponse immédiate, contrairement aux questions envoyées en amont par courriel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur Larcher présente les deux questions en sa possession.

1. Il lui a été signalé un dépôt sauvage au niveau des garages des Prés Hauts. Madame le Maire l'informe que des administrés sont venus lui signaler également en maire, et que le nécessaire a été fait en lien avec la CCLTB, cet espace étant sur le domaine communal de Tonnerre. Les déchets ont été enlevés depuis.
2. Un courrier a été reçu signé mais demandant une présentation anonyme : des pans de murs se détachent d'une maison située rue du lavoir. Il est signifié qu'il doit y avoir une erreur et qu'il s'agit de la rue de la fontaine. La sécurité sur le domaine public est de la

responsabilité de la commune. Certains conseillers expriment le sentiment que la commune ne peut répondre à des courriers anonymes ; nous encourageons à adresser les demandes en mairie directement. Le dossier va être étudié.

## **II. Désignation des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026**

Le conseil municipal a procédé à l'élection de trois délégués titulaires puis de trois suppléants qui seront chargés d'aller voter lors des élections sénatoriales qui se dérouleront à Auxerre le 27 septembre 2026.

Les résultats du vote sont les suivants :

Délégués titulaires : Julie VEYRAT DAL DEGAN, Stéphane LEGRAND, Maud TSCHIRHARDT, chacun à 14 voix pour et 1 bulletin blanc.

Délégués suppléants : Vincent MAIRE, Christophe CHAUTAGNAT et Laura JONET (chacun à 13 voix pour).

L'intégralité du procès-verbal est consultable en mairie aux heures d'ouverture au public.

## **III. Règlement financier du SDEY - Participation financière de la commune**

Le conseil municipal a acté à l'unanimité l'étude de dissimulation de la rue des fossés pour un montant restant à charge de la commune de 4 694.21 €.

## **IV. Convention chats errants - stérilisation et soins**

La commune a déjà une convention pour la stérilisation des chats errants, elle est complétée (à la majorité - 2 abstentions : Maryline JOUVEY et Dominique DETOLLE) par une nouvelle convention concernant la prise en charge des frais pour soins (ou euthanasie) qui pourraient être engendrés, dans la limite de 1000 € par an.

## **V. Dossier d'aménagement du Pâtis**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler l'ensemble des délibérations antérieures relatives à ce dossier. Cette décision ne traduit pas un abandon du projet, mais s'avère nécessaire en raison du refus de certaines autorisations et de l'obligation de restructurer le montage administratif pour les demandes de subventions. Afin de repartir sur des bases solides, un nouveau projet global sera élaboré. Il intégrera une démarche de concertation avec les parties prenantes, notamment à travers la création d'un conseil municipal des jeunes.

## **VI. Fixation des ratios d'avancement de grade**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le ratio d'avancement de grade à 100 % pour la commune d'Épineuil, pour toutes les catégories de personnel. Cela signifie qu'un agent ayant le droit de bénéficier d'un avancement de grade dans le cadre des dispositions prévues par la loi (en particulier l'ancienneté) pourra y prétendre.

## **VII. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial).**

Dans la continuité de la délibération précédente, l'adjoint technique sera nommé adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2027 ; le poste d'adjoint technique est ainsi remplacé. Le tableau des emplois pour Épineuil sera alors le suivant :

Service	Libellé emploi	Grade	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes vacants	Durée du temps de travail
Administratif	Secrétaire générale de mairie	Rédacteur	1	1	0	30/35 <sup>ème</sup>
Administratif	Ressources humaines, état civil, comptabilité	Adjoint administratif	1	1	0	21/35 <sup>ème</sup>
Technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	Temps complet

## **VIII. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la création d'un poste à mi-temps (17h30 hebdomadaires) pour renforcer l'équipe technique du 1<sup>er</sup> juillet au 30 octobre 2026.

Cette délibération implique la validation d'une décision modificative, approuvée à l'unanimité :

Compte 6413 (personnel non titulaire) : + 9000 €

Compte 615231 (voirie) :

- 9000 €

En outre, il est procédé à la prolongation jusqu'au 30 juin de la convention de notre stagiaire.

### **IX. Adhésion UNC (Union Nationale des Combattants)**

L'UNC participant activement aux cérémonies avec l'objectif d'un devoir de mémoire, Mme le Maire propose que la commune adhère (16€ par an), rappelant que chacun peut le faire individuellement.

### **X. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)**

A la demande de la direction générale des finances publiques, le conseil municipal a validé une liste de 24 propriétaires sur la commune d'Épineuil parmi lesquels seront désignés 6 titulaires et 6 suppléants.

### **XI. Informations et questions diverses**

#### 1. Positionnement des conseillers municipaux aux commissions intercommunales

La CCLTB a ouvert aux conseillers municipaux la possibilité de faire partie d'une ou plusieurs des 6 commissions suivantes. Les conseillers intéressés se sont fait connaître à l'occasion de ce conseil municipal comme suit :

- Finances / ressources humaines : Tristan LEMARTINEL, Julie VEYRAT DAL DEGAN
- Environnement : Matthieu PONZ et Florence SODOYER
- Culture et vie associative : Julie VEYRAT DAL DEGAN, Françoise SAVIE EUSTACHE, Laura JONET, Vincent MAIRE
- Enfance, jeunesse et petite enfance : Matthieu PONZ, Maud TSCHIRHARDT, Françoise SAVIE EUSTACHE, Laura JONET
- Aménagement du territoire- Patrimoine, solidarité territoriale et santé : Stéphane LEGRAND, Tristan LEMARTINEL
- Attractivité : économie, agriculture, tourisme et mobilités : Marilyn ORSAT, Françoise SAVIE EUSTACHE

#### 2. Un compte rendu précis de l'audit financier ainsi que les modalités de diffusion de ce dernier à la population ont été demandés.

Madame le Maire a présenté un résumé de cet audit et des conclusions de la DGFIP. Les habitants seront informés par l'intermédiaire de la gazette trimestrielle dont le 1<sup>er</sup> numéro sortira le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

#### 3. En réponse à une demande de transparence, Madame la Maire a précisé que présenter les indemnités des élus en pourcentage de l'indice de la fonction publique est la norme, d'autant que les équivalents en euros sont parfaitement publics. Concrètement, pour

une commune de cette taille, l'indemnité brute du maire s'élève à 1 820,96 € par mois. L'enveloppe totale dédiée à l'équipe municipale (maire, adjoints et conseiller délégué) s'établit à 3 519,02 €, ce qui ne représente que 85 % du maximum légal autorisé (3 756,20 €).

Sur le plan de l'équité, Madame la Maire a rappelé que la loi adapte les indemnités aux strates démographiques : dépasser les 500 habitants densifie considérablement la gestion courante et les responsabilités d'une mairie. Elle a tenu à rappeler que cette somme est une indemnité et non un salaire. Elle vient compenser un engagement de chaque instant au service des citoyens, qui s'est traduit pour elle par une baisse de son activité professionnelle et des sacrifices personnels et familiaux. Ce constat est d'ailleurs au cœur de la loi Gatel, adoptée le 22 décembre 2025, qui vise à mieux reconnaître les responsabilités des élus locaux et à endiguer la crise des vocations dans les petites communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

La secrétaire, Florence SODOYER